

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO et SUD

**Comité Technique Paritaire sur le Moyen Terme du 20 mars 2007 :
le combat pour nos missions futures continue !**

L'an dernier, le 6 décembre 2005, 80 agents envahissaient le CTP sur le moyen terme : ils protestaient contre le manque de perspectives pour l'institut et exprimaient leur inquiétude par rapport aux annonces sur les orientations futures.

La direction de l'Insee refusait alors de répondre aux questions posées par les agents (voir notre compte rendu dans « Insee InDirect ») sous prétexte que seuls les membres du CTP et leurs experts mandatés avaient le droit d'intervenir.

C'est pourquoi nous avons listé les sujets pour le CTP sur le sujet du Moyen Terme, qui s'est tenu le 30 novembre 2006:

- **les missions (RP, Action régionale, Résane, Sirène, Information localisée, Enquêtes ménages, Diffusion, etc.) ;**
- **les questions d'infrastructures et de réseaux (gestion du personnel, informatique, gestion des projets, etc.) ;**

- **les moyens (carrières, effectifs, formation, etc.).**

(voir notre tract du 30 octobre 2006)

Le 30 novembre, la direction a été contrainte de répondre. Mais la globalité du projet Insee 2010 apparaît toujours aussi flou, alors que que le cadre général de baisse d'effectifs et de moyens n'a pas été explicité clairement : le « contrat pluriannuel de performance 2007-2009 » étant en cours de négociation avec le ministère, la direction n'a pas souhaité en parler.

Comme les débats, qui ont duré de 14h à 22h, n'ont pas permis d'aborder les textes relatifs aux questions sur les réorganisations des SAR et du département du Personnel, il a été décidé d'un nouveau CTP le 20 mars 2007. Pour notre part, nous comptons y aborder les questions générales concernant les personnels, qui sont totalement absents des documents de la direction.

Voici un compte rendu des sujets qui ont été au cœur du CTP du 30 novembre 2006 (nous en aborderons d'autres, comme Resane, dans de prochaines publications).

La direction de l'Insee connaît visiblement très mal la réalité du fonctionnement de ses établissements, et ne se préoccupe guère du travail réalisé par ses agents. De plus, elle se soucie peu de l'enjeu pour les établissements régionaux dans ce Moyen-Terme 2006-2010.

C'est pourquoi nous devons nous mobiliser à nouveau, pour le prochain CTP le 20 mars 2007 !

Action Régionale

Nous avons vivement critiqué le document envoyé par la direction aux organisations syndicales pour ce CTP :

En effet, le Moyen Terme de l'action régionale que la direction propose tient en tout et pour tout en 4 pages, ce qui illustre une fois de plus le manque d'ambition de la direction de l'Insee pour les années qui viennent... Nous n'avons aucun document synthétique de bilan sur le fonctionnement d'OCRE, sur les pôles mis en place, sur le changement potentiel de la demande suite à la fermeture d'un grand nombre de bureaux d'information et de la mise en place du « tout internet ». Les questions essentielles de réalisation et de diffusion du recensement tiennent en une phrase !

Nous nous sommes étonnés de la diffusion simultanée de deux documents, l'un auprès des directeurs régionaux « stratégies et perspectives », l'autre pour les organisations syndicales « orientations » alors qu'ils traitent du même sujet : l'action régionale. Le premier dit clairement la problématique de la direction.

Curieusement, le texte destiné aux syndicats pour ce CTP est un texte insipide et lénifiant. Quel manque de respect pour le personnel et les syndicats qui les représentent !

Face à nos questions et à nos demandes précises, la direction est restée dans le flou et le général : des bilans seraient en cours sur la coordination régionale, les partenariats, les investissements. Un énième groupe de travail mixte RP/action régionale réfléchirait (enfin !) à la diffusion des résultats...

A propos du développement de l'offre sur internet

Si le développement massif de la diffusion gratuite internet permet d'ouvrir à de nouveaux utilisateurs l'accès à nos données, il engendre aussi quelques dégâts collatéraux, quelques inquiétudes ou interrogations. Cela nous inspire cinq remarques principales :

1. Bon nombre d'internautes ont beaucoup de mal à se retrouver dans le site Insee.fr dont l'ergonomie leur paraît pour le moins discutable. En conséquence, certains d'entre eux se retournent vers les PIC. Ce contact peut leur apporter des solutions et des réponses mais cela alourdit considérablement une opération censée être facilitée par la technologie moderne. D'autres, et c'est plus grave, abandonnent leurs recherches et tentent d'obtenir les mêmes informations par d'autres sources. Ces utilisateurs peuvent être perdus définitivement pour l'institut.
2. Cette montée en puissance de la diffusion par internet laisse bon nombre d'usagers sur le bord du chemin. Tout le monde n'a pas Internet et même si le nombre de personnes non-équipées devrait continuer à décroître dans les prochaines années, il restera forcément pendant longtemps encore une partie de la population dans cette situation.
3. Certes l'institut a mis en place, à leur intention, un réseau d'intermédiaires mais celui-ci ne paraît ni bien adapté, ni au cœur des préoccupations de l'Insee. Nous pouvons donc éprouver les plus grands doutes quant à son efficacité et même quant à sa pérennité.
4. Alors que l'accompagnement nous paraît indissociable du choix fait de la diffusion "tout internet", celui-ci est quasi inexistant aujourd'hui. Cela a fait l'objet du vœu suivant :

« Le développement massif de la diffusion par internet implique, de la part de l'Insee, la responsabilité directe de l'accompagnement des internautes pour assurer l'accessibilité et la bonne utilisation des données mises en ligne.

Le CTP de l'Insee demande que, dans chaque direction et service régional, une fonction de conseil en information et un lieu répondent aux besoins de tous les publics»

Ce vœu n'a pas été adopté : la direction a voté contre (abstention de la CGC).

En effet, la direction veut limiter l'assistance à l'internaute à l'aide en ligne sur le site insee.fr et aux SIC. Pour notre part, nous estimons que la variété et la complexité des productions Insee justifieraient un relais dans chaque direction régionale. D'autant qu'elle reconnaît la faible efficacité du réseau intermédiaire actuel (PAPI, PARI etc.). Surtout quand la direction promet pour demain le « tout gratuit » sur Internet avec WSL, mais supprime les produits existants, laissant démunis les SED et les demandeurs.

CNI de Lille : transformation en SIN

Les actions menées par les agents du CNI de Lille depuis une année ont permis de préparer ce CTP dans les meilleures conditions.

Cinq réunions du groupe de travail (informaticiens et direction de l'informatique) ont dégagé des pistes pour la future structure. Le rapport est soumis au CTP.

Une réunion préparatoire réunissant les informaticiens et les organisations syndicales a défini les contours de la future structure, les missions, les effectifs et les moyens budgétaires nécessaires. Des vœux ont été rédigés et proposés au CTP.

Le Secrétaire général a précisé que l'objectif de l'administration est de créer un service informatique national (SIN). Le SIN sera une unité, au sein de la direction régionale où l'on effectue des travaux informatiques, ce qui garantira aux informaticiens la perception des primes TAI. Cette unité est rattachée de manière fonctionnelle à la sphère informatique. Ses missions sont nationales et recentrées autour des « Enquêtes ménages ».

Le service informatique national en assurera le développement et la maintenance informatique : Blaise, Capi, l'aval Capi. Comme les autres services de la DR, il disposera de son propre secrétariat.

Pour le secrétaire général, le SIN ainsi bâti sera un ensemble homogène et cohérent, avec un effectif fixé à 50 ETP.

*Les vœux présentés par les organisations syndicales ont tous été votés à l'unanimité. **Un succès qui s'explique par la détermination des informaticiens lillois.***

Finalement ce qui devait être « gratuit » devient plus cher que le produit diffusé auparavant ! Ce sont les utilisateurs de statistiques locales qui trinquent...

Utilisation du Numéro d'Immatriculation au Répertoire

Le projet de Dossier Médical Personnalisé prévoit désormais l'utilisation du NIR comme identifiant. Or, si l'Insee a obtenu la gestion du NIR, c'est bien pour une garantie forte du secret statistique vis-à-vis des personnes. La possibilité d'utiliser des données sensibles (médicales) à l'encontre des personnes est grande, et l'unicité du NIR ouvre la possibilité de croisement de fichiers dangereuse.

Le directeur général a répondu que l'Insee se contente d'obeir au cadre législatif qui lui est fixé. De plus, il estime que les garanties quant à l'utilisation du NIR ont été fournies. Pour sa part, il craint plus la création d'identifiants concurrents qu'une mauvaise utilisation du NIR.

La banalisation du NIR, marquerait un tournant dans l'utilisation des données individuelles. Nous estimons pour notre part que les appariements de fichiers (de gestion administratifs : police, médicaux, sociaux etc. mais aussi d'entreprises) sont un danger pour les individus. L'utilisation du NIR, numéro unique, signifiant pour chaque personne, est un outil parfait pour de tels appariements.

L'Insee qui le construit doit veiller à ce que la population n'ait rien à en craindre !

Note : le 20 février la CNIL a rendu un avis défavorable pour l'utilisation du NIR dans le Dossier Médical Personnalisé.

Il faut donc maintenant que cet avis soit suivi par les pouvoirs publics !

5. En dehors du problème de leur coût - trop élevé pour certains usagers -, le développement des « produits sur mesure » devrait fortement impliquer le renforcement des front-offices dans chaque DR en collaboration avec les pôles. Cela a conduit au vœu :

« Le CTP de l'Insee souhaite que la fonction de prise en charge des "produits sur mesure" puisse être assurée dans chaque établissement. Ce renforcement permettra de prendre en charge le traitement de chacune des sources, éventuellement en lien avec les producteurs de ces sources »

Ce vœu a été adopté ; il faudra se battre pour le faire appliquer ! Tout en poursuivant notre combat contre les tarifs prohibitifs.

A propos des services rendus aux « acteurs régionaux » et de « l'écoute de nos publics »...

Les interlocuteurs avec lesquels l'Insee va travailler à moyen terme se réduit encore puisqu'on ne travaillera plus avec « les acteurs du débat public » mais avec les acteurs régionaux « qui comptent ». La direction en fait une liste bien précise aux directeurs régionaux au cas où il viendrait à l'idée de certains de nouer des partenariats « exotiques » avec un syndicat ou une association par exemple... Et on qualifie cela « d'incontestable réussite » !

Nous contestons vigoureusement cette orientation de la direction qui vise à ne faire des études locales que pour un nombre réduit d'acteurs qui peuvent et veulent payer.

Qu'en est-il du service public de la statistique dans un tel contexte ? Respectons-nous vraiment ainsi les principes du code des bonnes pratiques qui doit assurer l'indépendance des travaux de l'Insee ?

C'est pourquoi, pour garantir l'écoute la plus large possible et un arbitrage plus démocratique des priorités en terme de travaux dans chaque région, nous avons demandé la création d'un CRIES dans chaque région, où l'Insee tiendrait une place de

choix pour répondre à des demandes de travaux, organiser la coordination statistique et garantir la qualité et un bon usage des méthodes employées. Le vote a opposé syndicats (10 pour) et direction (10 contre).

D'autres exemples mettent en évidence la distance entre le discours où la direction met en avant le nouveau recensement, l'utilisation d'extensions régionales d'enquêtes nationales, l'utilisation de sources administratives à un niveau fin. Elle a voté notre vœu :

« L'action régionale de l'Insee doit pouvoir s'appuyer sur toute la gamme des sources statistiques. Le CTP de l'Insee confirme l'intérêt des extensions régionales d'enquêtes nationales, y compris dans les DOM, pour améliorer la connaissance statistique à un niveau territorial adapté dès lors qu'elles répondent pertinemment à une demande locale réelle. »

Mais la direction prévoit la réduction des moyens de production qui permettraient d'obtenir des résultats de qualité à un niveau suffisamment fin pour permettre la diffusion des données à un niveau infra régional pertinent. Sans parler de la mauvaise volonté qu'on met à ne réaliser que trop peu d'extensions d'enquêtes nationales, même avec un partenaire qui paie ! D'où son vote contre la suite de notre vœu :

« Le CTP souhaite que l'Insee y mette les moyens humains et financiers. »

Dans un contexte où la demande statistique au niveau local croît du fait de la décentralisation, le désintérêt que montre la direction à prendre en compte ces questions nous paraît fort inquiétant : il faut lui parler d'Europe et de travaux à dimension internationale pour qu'elle tende l'oreille, mais elle semble oublier que la politique économique européenne se décline à des niveaux parfois très fins sur le territoire (ex : Fonds Sociaux Européens) et que lors de l'évaluation de ces politiques, les DR de l'Insee sont souvent sollicitées pour des diagnostics qu'elles peineront à alimenter si la direction poursuit dans cette voie.

Sirene / SIC

La réponse téléphonique Sirene a déjà fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale : ses préconisations ont été appliquées dans la plupart des sites. Aujourd'hui, il y a donc le plus souvent des permanences téléphoniques.

Or nous avons incidemment appris que la direction envisageait de transférer une partie des appels concernant Sirene, sur les agents des PIC (IIS, Rouen, Strasbourg) : ceci sans aucune concertation avec les agents concernés, ni d'un côté ni de l'autre.

Lors de réunions, ces agents ont tous désapprouvé la méthode. De plus, sur le fond cela pose la question de la réponse au public : la réponse doit rester au cœur du travail Sirene, et le travail des agents des PIC ne doit pas consister en un travail de centre de réponse.

La direction est revenue sur ces effets d'annonce. Elle prévoit de mettre en place des groupes de travail comprenant des agents de Sirene et des PIC, afin de réfléchir à gérer au mieux la période de forte charge en 2008 concernant la nouvelle nomenclature.

Les vœux suivants ont été votés :

Afin que le SIC ne devienne pas le standard universel de l'Insee, le CTP confirme que le SIC doit répondre à la demande d'information provenant des utilisateurs de l'ensemble du système statistique public.

Le travail dans les équipes Sirene se décline en trois fonctions : la gestion du répertoire, la réponse téléphonique spécifique Sirene, et l'expertise. Le CTP de l'Insee se prononce pour que les effectifs soient en adéquation avec ces missions Sirene.

Départ de postes informatiques : modalités de mise en œuvre pour la prime TAI

Le Minefi a mis en place l'an dernier des protocoles dits de « garantie de rémunération » dans les directions du Minefi. Ils s'appliquent aux agents devant quitter leur poste suite à des changements de missions.

L'Insee souhaitait dans un premier temps appliquer directement le cadre ministériel aux agents des DRI et du SIN qui quitteront les services informatiques restructurés.

Nous avons obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet : il recensera les différentes situations possibles de tous les agents et s'appuiera sur les accords directionnels ou, pour les ex-Gsas, celui appliqué antérieurement à l'Insee.

A suivre...

Paris, le 28 février 2007